

ATTESTATION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE  
« LES PROS DE L'ACCESSIBILITÉ »

IDENTIFIANT : 000379  
SIRET : 41384555300010



CETTE ATTESTATION EST ATTRIBUÉE A :

**PELTIER SARL**

Valable pour la période du 28 janvier 2015 au 27 janvier 2018

Paris, le 28 janvier 2015



Pour le Directeur Général de QUALIBAT  
Catherine Bigot, Directeur de la SEBTP

Confier des travaux de mise en accessibilité de logements, d'établissements recevant du public (ERP) ou de locaux de travail, ou de construction de tout ou partie de bâtiments accessibles notamment en vue d'accroître l'autonomie des personnes handicapées ou âgées nécessite l'intervention d'entreprises qualifiées et formées. La marque « Les Pros de l'accessibilité » a été créée pour répondre aux attentes des maîtres d'ouvrages.

Un Pro de l'accessibilité est une entreprise qualifiée reconnue pour sa compétence par un organisme indépendant



Un Pro de l'accessibilité a signé la charte « **Bâtir avec l'Environnement** » par laquelle il s'engage à :

- Réduire les impacts environnementaux de ses chantiers et ateliers
- Former régulièrement ses salariés à la mise en œuvre des technologies les plus efficaces dans le domaine de la construction durable ainsi qu'aux bonnes pratiques environnementales.
- Proposer à ses clients les meilleures solutions dédiées à la construction durable, y compris les techniques anciennes adaptées aux territoires.
- Maîtriser sa politique d'achat en recourant de façon privilégiée à des matériaux et composants dont les impacts environnementaux sont connus et évalués.
- Sécuriser ses clients par la garantie des travaux réalisés, en particulier dans le cas de la mise en œuvre de matériaux ou composants innovants.

Un Pro de l'accessibilité propose un mode opératoire en phase avec les besoins et objectifs de son client :

- une écoute attentive des besoins (approche globale ou interlocuteur unique) ;
- Un état des lieux et des préconisations de travaux (si travaux de rénovation ou d'adaptation) ;
- une offre d'accessibilité ou d'adaptation ciblée ou globale en fonction des besoins ;
- Un suivi personnalisé après travaux (travaux de rénovation ou de construction neuve).

Un Pro de l'accessibilité est assuré en responsabilité décennale et en responsabilité civile professionnelle. Il est en règle avec les organismes fiscaux et sociaux.

